



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 04 octobre 2018 à 18h00
Au siège de Grand Lac

Présents :

AIX LES BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LA BIOLLE
BOURDEAU
LE BOURGET DU LAC
BRISON SAINT INNOCENT
CHANAZ
CHINDRIEUX
CONJUX
DRUMETTAZ-CLARAFOND
ENTRELACS
ENTRELACS
GRESY SUR AIX
MERY
LE MONTCEL
MOUXY
ONTEX
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE
SAINT OURS
ST PIERRE DE CURTILLE
SERRIERES EN CHAUTAGNE
TRESSERVE
VIVIERS-DU-LAC
VOGLANS

Dominique DORD
Renaud BERETTI
Michel FRUGIER
Blandine BELLANCA
Jean-Marc DRIVET
Marie-Pierre FRANÇOIS
Jean-Claude CROZE
Yves HUSSON
Marie-Claire BARBIER
Claude SAVIGNAC
Nicolas JACQUIER
Bernard MARIN
Claude GIROUD
Robert CLERC
Eudes BOUVIER
Jean-Christophe EICHENLAUB
Gabrielle KOEHREN
Jacques CURTILLET
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ
Christian REBELLE
Sylvie L'HEDEVER
Denise de MARCH
Jean-Claude LOISEAU
Robert AGUETTAZ
Yves MERCIER

Pouvoir de Corinne CASANOVA

Départ après la 3^{ème} délibération

Pouvoir de Sylvie L'HEVEDER

Départ après la 3^{ème} délibération

Arrivée après la 3^{ème} délibération

Pouvoir de Jean-Guy MASSONNAT

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
PUGNY CHATENOD

Corinne CASANOVA
Nicole FALCETTA
Jean-Guy MASSONNAT

Autres présents non votants :

Yves GRANGE
Christophe DERIPPE
Jean-François BRAISSAND
Christian VASQUEZ
Laurie SOUVIGNET
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISIERE
Christophe PIRAT
Martine REVOL
Véronique MERMOUD
Sophie CASSARO
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Entrelacs
Entrelacs
Entrelacs
Directeur OTI
Directrice adjointe OTI
Directeur Général des services
Directeur Général Adjoint
Directeur des services à la population
Directrice de cabinet
Responsable Urbanisme – Foncier - Habitat
Responsable tourisme
Responsable Juridique / Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 septembre 2018 comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 15 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (25 présents et 28 votants).



DÉLIBÉRATION

N° : 3 Année : 2018
Exécutoire le : 11 OCT. 2018
Affichée le : 11 OCT. 2018
Visée le : 11 OCT. 2018

HABITAT

Attribution des aides dans le cadre du Programme d'Intérêt Général

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac a décidé d'engager un Programme d'Intérêt Général « Lutte contre la précarité énergétique » (2016-2019) afin d'améliorer les conditions d'habitat des habitants et en leur assurant un logement décent, dans un environnement de qualité et respectueux du territoire.

L'objectif principal de cette opération est d'engager un programme d'amélioration du parc de logements occupés de plus de quinze ans dans le parc privé, de lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, de permettre le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées.

Une convention PIG en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat a été signée le 2 Mai 2016 pour une période de 3 ans. Elle définit les objectifs quantitatifs et le montant des subventions qui seront versées aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants.

Sur trois ans les objectifs fixés sont les suivants :

- **150** réhabilitations de logements concernant des propriétaires occupants au travers de l'attribution de :
 - **90** aides liées à la précarité énergétique dans le cadre du dispositif « Habiter Mieux » à des propriétaires occupants modestes et très modestes,
 - **60** aides liées à l'autonomie des personnes.
- **30** réhabilitations de logements locatifs conventionnés (social, très social ou intermédiaire) appartenant à des propriétaires bailleurs dans le cadre du dispositif « Habiter Mieux » dont :
 - **16** aides liées à l'Habitat Indigne

Le cabinet Soliha a été missionné par Grand Lac pour instruire les dossiers et veiller au respect des principes d'attributions définis dans la convention PIG.

À ce jour, les dossiers validés et pour lesquels une subvention de Grand Lac est sollicitée sont :

Une subvention au titre de la précarité énergétique pour les propriétaires occupants suivant :

- **Madame Maria Isabelle FEIRRERA-CHAVES**, prime d'un montant de 500 euros.

L'aide de Grand Lac sera versée aux propriétaires directement sur présentation des factures attestant l'achèvement des travaux et sous réserve de l'acceptation du paiement de l'Agence Nationale de l'Habitat.

Les crédits sont inscrits en section fonctionnement du budget Principal (service 2307) selon le mode AE/CP 004 voté lors du Conseil communautaire du 18 janvier (révision n°2), soit un montant total de 450 000 € sur 3 ans permettant de financer le volet animation et le volet travaux du PIG.

Le montant de subventions de Grand Lac destiné aux travaux s'élève à 132 000 € sur la durée du PIG, dont 25 000 € ont déjà été attribuées. Une fois les aides ci-dessus attribuées, il restera un crédit de 106 500 €.

Pour information, les crédits ouverts pour le budget travaux est de 66 500 € pour l'année 2018.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE le Président à procéder aux versements des subventions précitées au titre du FIG.

Aix-les-Bains, le 4 octobre 2018

Le Président,
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 32
- Présents : 25
- Votants : 28
- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : HABITAT - Attribution des aides dans le cadre du Programme d'Intérêt Général -

Date de transmission de l'acte : 11/10/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 11/10/2018

Numéro de l'acte : d2560 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20181004-d2560-DE

Date de décision : 04/10/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.5. Politique de la ville-habitat-logement